



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Éclosion de gastro-entérite

Maintien des directives sur les visites à l'hôpital et dans les centres d'hébergement

Beauceville, le 22 janvier 2009 – En raison du nombre élevé de cas de gastro-entérite à l'hôpital et au centre d'hébergement de Beauceville, la direction du Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB) se voit dans l'obligation de maintenir les directives émise le 19 et 21 janvier dernier, soit **l'interdiction des visites à l'hôpital et au centre d'hébergement de Beauceville et la restriction des visites dans les deux autres centres d'hébergement du CSSSB**. Ces directives seront appliquées jusqu'au lundi 26 janvier à 16 h. Elles ont pour objectif de faire diminuer le nombre de cas afin de conserver le contrôle de la situation.

Rappel des consignes pour l'hôpital

Les visites aux clients hospitalisés à l'unité de pédiatrie, à l'unité mère-enfant et à l'unité des soins intensifs sont autorisées aux seuls membres de la famille immédiate âgés de plus de 12 ans. **Pour tous les autres secteurs dont l'urgence, les visites sont interdites à moins que l'état du malade le requière.**

Rappel des consignes pour les centres d'hébergement

Les visites sont interdites au centre d'hébergement de Beauceville. Toutes les activités en lien avec l'extérieur y ont été suspendues. Pour le centre d'hébergement de Saint-Georges, secteur Ouest et celui du secteur Est, les visites aux résidents sont limitées à deux membres de la famille immédiate âgés de plus de 12 ans. Afin de protéger les résidents et les visiteurs, on demande aux personnes à risque soit les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes plus faibles et celles ayant eu des symptômes de gastro-entérite dans les derniers 72 heures, d'éviter de venir visiter les résidents.

Le CSSSB fera une mise au point de la situation lundi en après-midi.

La direction du CSSSB rappelle qu'il est important que les visiteurs qui se rendent à l'hôpital et dans les centres d'hébergement respectent les consignes données par le personnel et remercie la population pour sa collaboration. Entre autres, le lavage des mains à l'entrée et à la sortie des établissements de santé est obligatoire pour tous les visiteurs et les personnes œuvrant au sein de l'hôpital et des centres d'hébergement.

-30-

Source : Sylvie Thompson
Agente d'information
Service des communications
CSSSB
Tél. : 418 774-3304 poste 3508